



## Conseil d'administration

320<sup>e</sup> session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/WP/GBC/1

Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration  
et de la Conférence internationale du Travail

WP/GBC

Date: 27 février 2014

Original: anglais

### PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail

### Contexte

1. A sa 319<sup>e</sup> session en octobre 2013, le Conseil d'administration, sur recommandation du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail:
  - a demandé au Bureau de préparer, en vue de sa 320<sup>e</sup> session (mars 2014):
    - a) une proposition détaillée relative à une session de la Conférence de deux semaines, qui tiendrait compte des préoccupations et des demandes formulées durant la présente discussion et qui apporterait des précisions sur les questions faisant l'objet d'un consensus;
    - b) un plan de travail détaillé pour la 103<sup>e</sup> session, qui tiendrait compte des réformes susmentionnées et qui pourrait être encore amélioré, ou mis à l'essai, à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence;
    - c) des informations complémentaires sur les questions en suspens pour lesquelles les consultations et les discussions doivent se poursuivre.

### Propositions concernant l'organisation de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (28 mai-12 juin)

2. A la 319<sup>e</sup> session (octobre 2013) du Conseil d'administration, le groupe de travail a examiné les enseignements tirés de la 102<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, en particulier les réformes mises à l'essai pendant cette session. Le groupe de travail a décidé de reconduire en 2014 la plupart des mesures expérimentées en juin 2013 et de demander au Bureau de proposer de nouvelles améliorations qui tiendraient également compte de la nécessité de faciliter les travaux préparatoires.

3. Depuis le début de l'année, les mesures suivantes ont été prises pour mettre à la disposition des Etats Membres les informations dont ils ont besoin pendant la phase initiale des travaux préparatoires:

- Le Guide de la Conférence, qui a été envoyé en janvier avec la lettre de convocation, a été revu de façon à fournir aux Etats Membres les informations de caractère général dont ils ont besoin pour commencer les travaux préparatoires. Le nouveau guide, qui contient des informations préliminaires sur la 103<sup>e</sup> session de la Conférence, présente les principaux éléments de l'ordre du jour de la Conférence, des mandats des commissions et des conditions de participation (présentation des pouvoirs, visas, procédures d'inscription, logement, etc.).
- De nouvelles dispositions ont également été prises pour permettre aux délégués qui souhaitent faire partie d'une commission de remplir les formulaires d'inscription à l'avance et de les envoyer au Bureau international du Travail, ce qui devrait favoriser le bon déroulement des travaux de la Conférence et faciliter la tâche des secrétariats des groupes au moment de l'ouverture de la Conférence.
- Les informations générales et préliminaires fournies aux Etats Membres dans ce premier guide seront complétées par un Guide de la Conférence qui sera diffusé en avril 2014. Ce second guide contiendra des informations sur les dispositions pratiques qui devront être prises si le Conseil d'administration approuve les propositions de réforme énoncées dans le présent document.
- Comme l'a demandé le groupe de travail, des contacts ont également été pris avec le groupe gouvernemental et les coordonnateurs régionaux pour que les présidents de commissions puissent être nommés avant la session de mars du Conseil d'administration. Le Bureau devrait ainsi pouvoir organiser à l'intention des présidents autant de séances d'information que nécessaire avant la Conférence.
- Un plan de travail provisoire<sup>1</sup> de la Conférence reflétant les propositions de mesures à mettre à l'essai qui ont été convenues en octobre 2013 a été établi. Il importe néanmoins de signaler qu'il ne s'agit à ce stade que d'un plan indicatif qui sera soumis pour adoption à la Commission de proposition le jour de l'ouverture de la Conférence.
- Les principaux éléments du projet de programme peuvent être résumés comme suit:

*Réunions des groupes*

- Les réunions préparatoires des groupes auront lieu l'après-midi du **mardi 27 mai**.

*Séance plénière*

- Séance d'ouverture: **mercredi 28 mai, 10 heures**, salle des assemblées du Palais des Nations. La Commission de proposition se réunira immédiatement après pour décider du programme de la Conférence.
- Examen des rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général: **mercredi 4 juin-jeudi 12 juin**.
- Sommet sur le monde du travail: **lundi 9 juin**.

<sup>1</sup> Voir annexe I.

- Adoption des rapports des commissions et votes éventuels: **mardi 10 juin -jeudi 12 juin.**

#### *Commissions*

- Les commissions techniques et la Commission de l'application des normes se réuniront à partir du **mercredi 28 mai après-midi jusqu'au vendredi 6 juin, samedi 31 mai** inclus. En raison des élections au Conseil d'administration, les commissions devront peut-être reporter leurs séances de l'après-midi du **lundi 2 juin**. La dernière réunion du comité de rédaction de la commission chargée d'examiner un projet d'instrument destiné à compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, est provisoirement programmée pour le **samedi 7 juin**.

#### *Elections*

- Les élections au Conseil d'administration auront lieu l'après-midi du **lundi 2 juin**. Les trois collèges électoraux se réuniront l'un après l'autre de **14 h 30 à 18 h 30**.

#### *Autres questions*

- La Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants se tiendrait le **mardi 10 juin**, le même jour que la réunion annuelle du Comité directeur de l'IPEC.
- Un point supplémentaire<sup>2</sup> relatif à l'approbation des propositions d'amendements au Code de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), pourra être inscrit à l'ordre du jour de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence sous réserve de la soumission d'amendements adoptés par la Commission tripartite spéciale en avril 2014. Dans ce cas, un rapport supplémentaire contenant les propositions d'amendements sera soumis à la Conférence pour adoption pendant la période IV de la plénière, probablement le **mardi 10 juin**.
- Outre le vote éventuel d'un projet d'instrument destiné à compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, provisoirement prévu le **mercredi 11 juin**, un second vote portant sur d'éventuels amendements à la MLC, 2006, pourrait être organisé le même jour<sup>3</sup>.
- L'**après-midi du mercredi 28 mai**, le Conseil du Centre international de formation de l'OIT de Turin tiendra une réunion d'une heure immédiatement avant la réunion de la Section PFA du Conseil d'administration. La 321<sup>e</sup> session du Conseil d'administration s'ouvrira après la clôture de la session de la Conférence, dans la **matinée du vendredi 13 juin**.

<sup>2</sup> Sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration du projet de décision figurant au paragraphe 32 du document GB.320/INS/2.

<sup>3</sup> Voir document GB.319/LILS/5.

4. Compte tenu des améliorations demandées par les membres du groupe de travail au sujet des modalités qu'il est proposé d'expérimenter en juin 2014, les mesures suivantes sont proposées:

- **Activités organisées en marge de la Conférence:** La politique générale consistant à réduire au minimum le nombre des activités organisées en marge de la Conférence et des séances d'information tenues pendant la Conférence continuera d'être appliquée. Ces activités devraient concerner des questions présentant un intérêt majeur pour les mandants tripartites. Toutes ces manifestations, qu'elles soient formelles ou informelles, se dérouleront en dehors des heures normales de travail, c'est-à-dire à l'heure du déjeuner ou en soirée. D'une manière générale, les représentants des mandants tripartites qui participent à la Conférence participent également aux activités organisées en marge de celle-ci en tant qu'orateurs invités ou intervenants. Comme l'a recommandé le groupe de travail, la liste des activités officielles organisées en marge de la Conférence devrait être approuvée par le Directeur général, en consultation avec le bureau du Conseil d'administration, avant le début de la Conférence. Ces activités, de même que les séances d'information, seront annoncées à l'avance de façon à permettre aux délégués de s'organiser en conséquence. Le Bureau continuera en outre d'organiser sur demande des exposés à l'intention des groupes.
- **Séance d'ouverture de la plénière:** Afin que cette séance soit aussi courte que possible, il sera fait en sorte de centrer les questions de procédure sur les dispositions réglementaires essentielles qui régissent les réunions et délibérations de la Conférence. Comme l'année précédente, le discours d'ouverture du Directeur général sera suivi d'une brève présentation de son rapport par la Présidente du Conseil d'administration et des déclarations liminaires du président du groupe des travailleurs et du président du groupe des employeurs.
- **Rapport sur l'exécution du programme:** Il a été convenu que, la première année d'un exercice biennal, le rapport sur l'exécution du programme serait intégré dans le rapport du Président du Conseil d'administration<sup>4</sup>. Cette proposition, qui a bénéficié d'un appui tripartite, permettra au Directeur général de consacrer son rapport «à un thème de politique sociale présentant un caractère d'actualité qui sera choisi par le Directeur général»<sup>5</sup>.
- **Sommet sur le monde du travail:** Comme l'a recommandé le groupe de travail, ce sommet d'une journée aura lieu après les travaux des commissions techniques, soit le **lundi 9 juin**. On trouvera de plus amples informations concernant cette manifestation à l'annexe III.
- **Commissions techniques:** Comme l'indique le plan de travail provisoire, les commissions normatives, la commission chargée de la discussion récurrente et la Commission de l'application des normes auront **neuf jours (du 28 mai au 6 juin)** pour mener à bien leurs travaux.
  - En ce qui concerne la **commission chargée de la discussion récurrente**, le plan de travail provisoire de la 103<sup>e</sup> session reflète la pratique actuelle qui consiste à diviser le temps imparti à la commission en quatre grandes parties: 1) discussion générale en plénière; 2) groupe de rédaction; 3) présentation des amendements; et 4) examen des amendements en plénière. Cette pratique pourrait cependant

<sup>4</sup> Voir document GB.319/WP/GBC/1, tableau 1, section B.13.2.1.

<sup>5</sup> Règlement de la Conférence internationale du Travail, art. 12.

être modifiée à tout moment par la commission. Plusieurs options pourraient être envisagées pour améliorer le déroulement des travaux. L'une d'elles consisterait par exemple à renoncer au dépôt officiel des amendements au projet de conclusions élaborés par le groupe de rédaction. Conformément à la procédure suivie dans le cadre d'autres réunions, dont les réunions régionales, le projet de texte tel qu'approuvé par le groupe de rédaction tripartite serait soumis directement à la commission en plénière, qui adopterait ce texte tel quel ou l'amendrait le cas échéant. Cela permettrait à la commission de se réunir au moins une fois de plus en plénière, le mercredi 4 juin, l'après-midi, pour examiner le texte du projet de conclusions. Des réunions de groupe pourraient être organisées dans la matinée du mercredi 4 juin. Le cas échéant, la commission pourrait en outre décider de convoquer à nouveau le groupe de rédaction à la fin de la discussion en plénière, pour qu'il établisse la version finale du projet de conclusions avant qu'elle ne l'adopte. Selon la composition convenue pour tous les groupes de rédaction à la 102<sup>e</sup> session (2013)<sup>6</sup>, la formule de huit membres par groupe serait appliquée aux fins de l'établissement du groupe de rédaction par la commission chargée de la discussion récurrente.

- **Adoption des rapports des commissions techniques (période IV de la plénière):** Conformément à la procédure appliquée jusqu'en mars 2011 par le Conseil d'administration pour l'adoption des rapports des commissions, il est proposé de soumettre les rapports des trois commissions techniques directement à la plénière pour adoption, une fois adoptés par les bureaux respectifs des commissions en leur nom. Toutefois, conformément à la pratique établie, le projet de conclusions ou d'instrument serait adopté paragraphe par paragraphe dans le cadre des discussions en commission. Le projet de rapport de chaque commission technique, une fois approuvé par les rapporteurs et le bureau de la commission concernée, serait publié sur le site Web dans l'après-midi du **dimanche 8 juin**. Les membres de chaque commission technique auraient vingt-quatre heures pour soumettre leurs corrections au Bureau. Celles-ci seraient annoncées pendant la cérémonie d'adoption en plénière et seraient incorporées dans la version finale du rapport, qui serait publié sur le site Web après son adoption par la plénière.
- **Comité de rédaction de la commission:** Comme indiqué plus haut<sup>7</sup>, la dernière réunion du comité de rédaction consacrée au projet de texte destiné à compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, doit se tenir le **samedi 7 juin**. Sous réserve de la décision de la commission et de l'état d'avancement de l'examen du projet de texte, le comité de rédaction de la commission pourrait commencer ses travaux plus tôt (par exemple le samedi 31 mai), de façon à disposer du texte complet à approuver à sa dernière réunion.
- **Transparence, prévisibilité et objectivité:** Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour améliorer la communication, en particulier en ce qui concerne les plans de travail provisoires, les points proposés pour la discussion, les changements de programme et les procédures de vote. Les plans de travail provisoires des différentes commissions seront annoncés longtemps à l'avance.
- **Gestion du temps:** Il faudrait appeler l'attention de la Conférence ou des bureaux des commissions sur l'importance d'une utilisation optimale du temps disponible. Compte tenu du nombre croissant d'intervenants en plénière, la règle limitant la durée

<sup>6</sup> Voir document GB.319/WP/GBC/1, tableau 1, section C.15.

<sup>7</sup> Voir page 3 ci-dessus.

des interventions en plénière (cinq minutes) sera rigoureusement appliquée. Des limites de durée pourraient aussi être fixées<sup>8</sup> pour la présentation des rapports des commissions à la plénière (par exemple, huit minutes pour le rapporteur et cinq minutes pour chaque bureau).

- **Compte rendu provisoire:** A la dernière session de la Conférence, en juin 2013, la traduction et la production du *Compte rendu provisoire* (déclarations prononcées en plénière concernant les rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration seulement) ont été reportées après la session de la Conférence. Tous les discours prononcés en plénière sur ces rapports ont néanmoins été publiés sur le site Web. Le *Compte rendu provisoire* reprenant ces déclarations a été publié sur le site Web en juillet, et les délégués disposaient d'un délai de deux semaines pour soumettre des modifications concernant leur intervention. Seulement deux demandes de modification ont été soumises. Les membres du groupe de travail se sont dits satisfaits du nouveau système et ont demandé un complément d'informations concernant les économies réalisées.

Il convient de souligner à ce sujet que le processus de transition qui a permis d'expérimenter ces mesures de réforme a été lancé avant la session de juin 2012 de la Conférence avec l'enregistrement numérique des discours prononcés en plénière. Cette mesure était indispensable à la mise en service en 2013 de l'application Web permettant aux délégués d'écouter les discours dans toutes les langues. Le Bureau avait donc déjà revu et rationalisé les méthodes de travail et le plan de recrutement des équipes de rédaction du *Compte rendu provisoire* pour la session de juin 2012. A la Conférence de 2013, les coûts globaux de recrutement liés à la production du *Compte rendu provisoire* ont été réduits de **30 pour cent** et les heures supplémentaires de **90 pour cent** par rapport à la Conférence de 2011.

Ces changements ont également permis de réduire le volume d'impression de plus de 500 000 pages (ce qui représente plus de 10 pour cent du nombre total de documents imprimés pendant la session de la Conférence), contribuant ainsi à limiter la consommation de papier liée à la Conférence. Cela a permis non seulement d'abaisser les coûts d'impression directs mais aussi, entre autres effets, de réduire le volume de papier à recycler à la fin de la Conférence.

Il est par conséquent proposé de renouveler l'expérience, en tenant compte de la requête des secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs et des coordonnateurs régionaux, qui souhaitent être mieux informés des dates de publication de la version finale du *Compte rendu provisoire* sur le site Web pendant la seconde moitié du mois de juillet, ainsi que des délais impartis aux délégués pour soumettre des modifications concernant leurs interventions.

## **Modalités envisagées dans le cas d'une session de deux semaines**

5. Comme indiqué plus haut, le Bureau a été prié de préparer en vue de sa 320<sup>e</sup> session (mars 2014) une proposition détaillée relative à une session de la Conférence de deux semaines, qui tiendrait compte des préoccupations et des demandes formulées durant la présente discussion et qui apporterait des précisions sur les questions faisant l'objet d'un consensus.

<sup>8</sup> Voir document GB.319/WP/GBC/1.

6. A la suite de la première réunion du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, des modalités révisées tenant compte des éléments ci-après ont été examinées à la deuxième réunion:
- La durée de la session de la Conférence, de deux semaines civiles, serait prolongée jusqu'au samedi de la deuxième semaine pour que les commissions de la Conférence aient davantage de temps.
  - Par conséquent, les réunions préliminaires officielles des groupes<sup>9</sup> auraient lieu le dimanche précédant l'ouverture de la session de la Conférence et dans la matinée de la journée d'ouverture.
  - Suivant cette structure de la Conférence, la première semaine serait consacrée aux questions techniques et la seconde à des questions plus politiques, étant entendu que la plénière devrait parfois se dérouler parallèlement aux travaux des commissions au cours de la session.
  - Le Conseil d'administration devrait se réunir le lundi matin suivant la clôture de la session de la Conférence. Il conviendrait toutefois de maintenir une certaine souplesse de manière à permettre au Conseil d'administration de se réunir l'après-midi du deuxième samedi, au cas où la cérémonie de clôture de la Conférence se terminerait avant midi ce même jour.
7. En octobre 2013, le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour ci-après pour la 104<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (juin 2015):

*Questions inscrites d'office*

- I. Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général
- II. Propositions de programme et de budget pour 2016-17 et autres questions
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations

*Questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou le Conseil d'administration*

- IV. Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs (*discussion générale*)
- V. Faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle (*action normative, deuxième discussion*)
- VI. Une discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (protection des travailleurs) dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008

<sup>9</sup> Dans le cadre du suivi des questions liées à la Commission de l'application des normes se pose la question des dispositions à prendre pour que les réunions de groupe aient lieu avant la session de la commission, afin que celle-ci puisse commencer ses travaux dès le premier jour (à l'heure actuelle, les réunions de groupe ont lieu après la séance d'ouverture de la commission).

8. L'ordre du jour ci-dessus servant de base à l'élaboration d'un plan de travail provisoire<sup>10</sup>, des dispositions devraient être prises en prévision des travaux de trois commissions techniques – une commission normative, une commission chargée d'une discussion récurrente et une commission chargée d'une discussion générale – et de la Commission de l'application des normes. L'aperçu des plans de travail des commissions techniques envisageables joint en annexe, qui a été proposé au groupe de travail en octobre 2013<sup>11</sup>, a été modifié en conséquence.
9. Il convient de souligner que les modalités qu'il est proposé de mettre à l'essai à la 103<sup>e</sup> session (juin 2014), en particulier en ce qui concerne l'inscription préalable dans les commissions, l'adoption des rapports des commissions en plénière et la programmation de séances pour les comités de rédaction des commissions, sont essentielles si l'on veut pouvoir allouer aux travaux des commissions et aux réunions préparatoires des groupes le même nombre de jours et la même quantité de temps dans le cadre d'une session de deux semaines.
10. La 104<sup>e</sup> session sera également une session budgétaire de la Conférence, à laquelle les Propositions de programme et de budget pour 2016-17 seront examinées par la Commission des finances et soumises pour adoption à un vote par appel nominal en plénière.
11. La Conférence pourrait établir une Commission du Règlement chargée d'examiner les amendements qu'il est proposé d'apporter à son Règlement présentés par le Conseil d'administration.
12. Des dispositions devraient également être prises pour le cas où la deuxième discussion sur la facilitation de la transition de l'économie informelle à l'économie formelle aboutirait à un instrument qui devrait être soumis à un vote par appel nominal.
13. La structure générale des deux semaines de session de la Conférence suivrait donc les grandes lignes proposées en octobre 2013<sup>12</sup>, à savoir:

*Réunions des groupes*

- Les réunions préliminaires des groupes auraient lieu dans la matinée de la journée d'ouverture de la session de la Conférence et le dimanche précédant l'ouverture.
- Les groupes auraient la possibilité d'effectuer une part plus importante des travaux préparatoires par courrier électronique, avant que les délégués n'arrivent à Genève (composition des commissions et des groupes de rédaction, déclarations, prises de position, etc.).
- Les plans de travail provisoires de toutes les commissions (commissions techniques et Commission de l'application des normes) seraient établis de manière à allouer suffisamment de temps aux réunions de groupe. La pratique actuelle qui consiste à organiser des réunions de groupe avant chaque séance plénière des commissions de la Conférence serait maintenue.

<sup>10</sup> Voir annexe II.

<sup>11</sup> Voir document GB.319/WP/GBC/1(Add.).

<sup>12</sup> *Ibid.*



*Périodes I à IV de la plénière*

- La période I de la plénière (ouverture) aurait lieu entre 14 heures et 15 heures 30 le premier jour.
- La période II (discussion du rapport du Directeur général) se déroulerait le jeudi et le vendredi de la première semaine et d'autres séances auraient lieu le lundi, le mardi et le mercredi de la semaine suivante pour les interventions des délégués.
- La période III (Sommet sur le monde du travail) aurait lieu le jeudi de la deuxième semaine.
- La période IV (plénière formelle) aurait lieu le vendredi et le samedi de la deuxième semaine.

*Discussions générales/récurrente (voir annexe II)*

- Les commissions chargées des discussions générales et la commission chargée de la discussion récurrente auraient toujours neuf jours pour mener à bien leurs travaux, l'ordre des séances et leur nombre demeurant inchangés.
- Les commissions souhaiteront peut-être réviser leurs procédures de travail afin de consacrer plus de temps aux travaux importants et d'éviter les séances du soir.
- Les commissions se réuniraient deux fois par jour et auraient la possibilité de tenir des séances prolongées ou des séances du soir, si nécessaire, à la fin de chaque phase des discussions.
- Le projet de conclusions serait adopté comme toujours paragraphe par paragraphe durant l'examen des amendements soumis à la commission. Toutefois, le rapport (mais pas les conclusions) pourrait être adopté par la plénière de la Conférence, étant entendu que les délégués auraient la possibilité de soumettre des modifications concernant leurs interventions.

*Commissions normatives (voir annexe II)*

- La durée totale des discussions normatives serait de neuf jours, y compris les travaux du comité de rédaction de la commission dans le cas d'une deuxième discussion. Dans ce dernier cas, le rapport de la commission doit être présenté à la plénière de la Conférence la veille du vote. Si le vote est programmé le vendredi matin de la deuxième semaine, l'adoption du rapport par la plénière devrait donc avoir lieu le jeudi après-midi au plus tard, afin que le comité de rédaction de la Conférence puisse revoir les textes avant le vote. Le mercredi de la deuxième semaine serait consacré aux travaux du comité de rédaction de la commission et à l'établissement par le secrétariat de la version finale du rapport dans les trois langues:
  - deux séances quotidiennes, avec possibilité de prolongation si nécessaire;
  - le comité de rédaction de la commission pourrait se réunir le mercredi de la deuxième semaine. Selon l'avancée des travaux, une première réunion du comité pourrait également être prévue le samedi après-midi de la première semaine. La commission pourrait aussi décider de mettre en place un comité de rédaction permanent (voir annexe II).

*Commission de l'application des normes*

- Le nombre de jours et le temps imparti pour la discussion resteraient inchangés <sup>13</sup> (voir le plan de travail provisoire).
- Le plan de travail <sup>14</sup>, y compris les réunions des groupes, serait différent de celui des autres commissions.
- L'adoption du rapport de la commission par la Conférence en plénière aurait lieu le samedi de la deuxième semaine.

**Plan de travail provisoire**

	D	L	M	M	J	V	S	L	M	M	J	V	S
Réunions des groupes	■	■											
Séance d'ouverture		■											
Commission chargée de la discussion récurrente		■	■	■	■	■	■	■	■	■			
Commission(s) chargée(s) d'une discussion générale		■	■	■	■	■	■	■	■	■			
Commission normatives		■	■	■	■	■	■	■	■	■			
Commission de l'application des normes		■	■	■	■	■	■	■	■	■		■	
Sommet sur le monde du travail												■	
Plénière: discours individuels					■	■		■	■	■			
Plénière: votes												■	■
Adoption des rapports en plénière												■	■
Plénière: séance de clôture													■
Comité de rédaction de la Conférence (le cas échéant)												■	

<sup>13</sup> La possibilité de réduire le nombre de jours ou le temps imparti pour la discussion dépendra avant tout de la conclusion d'un accord contraignant sur les modalités de l'adoption de la liste des cas au début des travaux de la commission.

<sup>14</sup> Les conséquences sur le plan de travail seront déterminées et examinées en détail par le groupe de travail tripartite de la Commission de l'application des normes.

## Annexe I

### Plan de travail provisoire – 103<sup>e</sup> session (28 mai-12 juin 2014) de la Conférence internationale du Travail

	M 27	M 28	J 29	V 30	S 31	L 2	M 3	M 4	J 5	V 6	S 7	L 9	M 10	M 11	J 12	V 13
<b>Séances plénières</b>		■ ■						■	■	■		■ <sup>1</sup>	■	■	■	
Election du Conseil d'administration						■										
Commission de l'application des normes		■ <sup>2</sup>	■	■	■	■	■	■	■	■	□		A		PI	
Commission chargée de compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930 ( <i>action normative, simple discussion</i> )		■ <sup>2</sup>	■	■	■	■	■	■	■	■	CRC		PI	V		
Commission sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle ( <i>action normative, double discussion</i> )		■ <sup>2</sup>	■	■	■	■	■	■	■	■				PI		
Commission pour la discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi ( <i>discussion récurrente</i> )		■ <sup>2</sup>	■	■	■	■*	■*	□**	■	■				PI		
Commission des finances							■			A			PI			
Commission de proposition		■ <sup>2</sup>											PI			
Réunions des groupes	■										■					
Conseil d'administration		■ <sup>3</sup> ■ <sup>4</sup>														■

<sup>1</sup> Sommet sur le monde du travail.

<sup>2</sup> Après la séance d'ouverture.

<sup>3</sup> 76<sup>e</sup> session du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin.

<sup>4</sup> Section du programme, du budget et de l'administration.

**CRC Comité de rédaction de la commission.**

\* Groupe de rédaction / \*\* Réception des amendements.

**A** Adoption de son rapport ou de ses résultats par la commission.

**PI** Adoption du rapport par la Conférence en séance plénière.

**V** Vote par appel nominal en séance plénière.

■ Séance d'une demi-journée.

■ Séance d'une journée entière.

□ Séance si nécessaire.

## Annexe II

### **Aperçu des plans de travail des commissions techniques envisageables dans le cadre d'une session de deux semaines de la Conférence (modalités révisées)**

#### ***Commission normative***

##### Deuxième discussion

- Séance d'ouverture: le lundi après-midi de la première semaine.
- Réception des amendements de 14 h 30 à 15 h 30 pendant quatre ou cinq jours, à partir du mardi de la première semaine.
- 14 ou 15 séances plénières (dont une ou deux séances du soir la première semaine).
- Clôture de la discussion en commission le mardi après-midi de la deuxième semaine.
- Le comité de rédaction de la commission se réunirait le mercredi de la deuxième semaine. Selon l'avancée des travaux, une première réunion du comité pourrait également être prévue le samedi après-midi de la première semaine. Si la commission devait décider de mettre en place un comité de rédaction permanent (comme cela a été le cas en 2005), la charge de travail du comité s'en trouverait nettement allégée le dernier mercredi.
- Le projet de rapport de la commission serait publié sur le site Web le mercredi soir de la deuxième semaine.
- L'adoption du projet de rapport et du projet d'instrument par la plénière de la Conférence aurait lieu le jeudi après-midi de la deuxième semaine.
- Le comité de rédaction de la Conférence se réunirait en fin d'après-midi le jeudi de la deuxième semaine immédiatement après la séance d'adoption en plénière.
- Le vote sur l'instrument aurait lieu le vendredi matin de la deuxième semaine.

Il convient de noter qu'il serait toujours possible d'apporter des modifications aux déclarations individuelles telles qu'elles figurent dans le projet de rapport. Le président mentionnerait les éventuelles corrections en précisant les paragraphes concernés au moment de la soumission du rapport à la plénière en vue de son adoption définitive (comme cela se faisait au Conseil d'administration avant la réforme).

#### ***Commission chargée de la discussion récurrente***

- Séance d'ouverture: le lundi après-midi de la première semaine.
- Cinq ou six séances plénières le lundi, le mardi et le mercredi (uniquement le matin, si possible) de la première semaine: discussion générale sur un nombre limité de points.
- Distribution des conclusions provisoires le jeudi de la première semaine, en début d'après-midi.
- Groupe de rédaction: quatre à cinq séances le vendredi et le samedi de la première semaine.
- Distribution du projet de conclusions le lundi matin de la deuxième semaine.
- Réunions de groupe le lundi matin de la deuxième semaine.

- Réception des amendements le lundi après-midi de la deuxième semaine de 15 heures à 17 heures (si la commission devait décider de réviser ses procédures de travail, une réunion supplémentaire pourrait être prévue ce lundi après-midi pour l'examen du projet de conclusions).
- Examen en plénière des amendements au projet de conclusions le lundi après-midi et le mardi et le mercredi de la deuxième semaine (quatre, cinq ou six séances).
- Publication du projet de rapport sur le site Web le jeudi soir de la deuxième semaine.
- Adoption du projet de rapport et du projet de conclusions par la plénière de la Conférence le vendredi ou le samedi après-midi de la deuxième semaine.

Il convient de noter qu'il serait toujours possible d'apporter des modifications aux déclarations individuelles telles qu'elles figurent dans le projet de rapport. Le président mentionnerait les éventuelles corrections en précisant les paragraphes concernés au moment de la soumission du rapport à la plénière en vue de son adoption définitive (comme cela se faisait au Conseil d'administration avant la réforme).

### ***Commissions chargées d'une discussion générale***

- Séance d'ouverture: le lundi après-midi de la première semaine.
- Cinq ou six séances plénières le lundi, le mardi et le mercredi (uniquement le matin, si possible) de la première semaine: discussion générale sur un nombre limité de points.
- Distribution des conclusions provisoires le jeudi de la première semaine, en début d'après-midi.
- Groupe de rédaction: quatre à cinq séances le vendredi et le samedi de la première semaine.
- Distribution du projet de conclusions le lundi matin de la deuxième semaine.
- Réunions de groupe le lundi matin de la deuxième semaine.
- Réception des amendements le lundi après-midi de la deuxième semaine de 15 heures à 17 heures (si la commission devait décider de réviser ses procédures de travail, une réunion supplémentaire pourrait être prévue ce lundi après-midi pour l'examen du projet de conclusions).
- Examen en plénière des amendements au projet de conclusions le lundi après-midi et le mardi et le mercredi de la deuxième semaine (quatre, cinq ou six séances).
- Publication du projet de rapport sur le site Web le jeudi soir de la deuxième semaine.
- Adoption du projet de rapport et du projet de conclusions par la plénière de la Conférence le vendredi ou le samedi après-midi de la deuxième semaine.

Il convient de noter qu'il serait toujours possible d'apporter des modifications au projet de rapport et que le président mentionnerait les éventuelles corrections en précisant les paragraphes concernés au moment de la soumission du rapport à la plénière en vue de son adoption définitive (comme cela se faisait au Conseil d'administration avant la réforme).

### ***Commission de l'application des normes***

Sous réserve du résultat du suivi des questions liées à la Commission de l'application des normes et de la consultation du groupe de travail tripartite de cette commission, le Bureau examine les options envisageables pour que la commission puisse s'acquitter de son mandat conformément à ses méthodes de travail, compte tenu de la proposition visant à écourter la durée des sessions de la Conférence.

## **Annexe III**

### **Programme provisoire du Sommet sur le monde du travail**

(9 juin 2014, salle des assemblées du Palais des Nations)

#### ***Matinée***

- Discours d'ouverture de M. Guy Ryder, Directeur général du BIT.
- Allocution liminaire d'un éminent universitaire.
- Réunion-débat intitulée «Emplois et développement – le monde du travail en 2014». Le thème de la réunion-débat est tiré du titre du Rapport sur le travail dans le monde 2014.

Participants:

- Quatre ministres (représentant chacun une région officielle de l'OIT).
- Un haut représentant du groupe des employeurs.
- Un haut représentant du groupe des travailleurs.

Un modérateur inviterait chaque participant à faire une allocution limitée à huit minutes sur les grands thèmes de la réunion-débat qui se dégagent du Rapport sur le travail dans le monde. Une liste de questions à examiner serait élaborée pour servir de base aux interventions des participants.

- Séance interactive avec l'auditoire (50 minutes).  
Chaque groupe (travailleurs, employeurs et gouvernements) demanderait à deux délégués de préparer de courtes questions en vue de prendre la parole. L'auditoire serait ensuite invité à poser des questions spontanées.

Vers la fin de la séance, le modérateur accorderait deux minutes à chaque participant pour ses remarques finales. Il redonnerait alors la parole au Directeur général qui formulerait ses observations finales.

#### ***Après-midi***

- Discours liminaires de chefs d'Etat.